



Garantie limitée de Tigo Energy

Tigo Energy, Inc. (« Tigo ») a développé le TS4, le TS4-A complémentaire et les plateformes TS4-R rétrofit, le Cloud Connect Advanced, le transmetteur RSS, le point d'accès Tigo et le détecteur de signaux RSS (« l'équipement »). La présente garantie limitée de Tigo (« la garantie limitée ») commence à l'installation de l'équipement (« la date de début de la garantie ») et couvre les défauts de fabrication et de matériaux de l'équipement pour la ou les durées applicables suivantes (« la période de garantie ») :

- Plateformes TS4, TS4-A ajoutées et TS4-R modernisées : vingt-cinq (25) ans à compter de la date de début de la garantie, à condition toutefois que, pour l'équipement intégré au module, la période de garantie ne dépasse pas le maximum entre (1) la période de garantie du produit du module PV et (2) les périodes de garantie de la puissance du module PV fournies par le fabricant du module applicable.
- Cloud Connect Advanced et Tigo Access Point : cinq (5) ans à compter de la date de début de la garantie, à condition toutefois que, pour l'équipement intégré à l'onduleur, la période de garantie ne dépasse pas la période maximale de garantie du produit de l'onduleur fournie par le fabricant de l'onduleur concerné.
- Transmetteur RSS : dix (10) ans à compter de la date de début de la garantie lorsqu'il est utilisé avec le TS4-x (tout produit applicable de Tigo), à condition, toutefois, que pour l'équipement intégré à l'onduleur, la période de garantie ne dépasse pas la période de garantie de l'onduleur fournie par le fabricant de l'onduleur applicable.
- Détecteur de signaux RSS : un (1) an à compter de la date de début de la garantie, lorsqu'il est utilisé avec le TS4-x (tout produit applicable de Tigo).

L'inscription au service de surveillance Tigo doit être effectuée dans les 90 jours suivant la date de début de la garantie pour que la garantie limitée soit valide, pour les équipements suivants : TS4-M, -S, -O, -L, Tigo Access Point, et Cloud Connect Advanced lorsqu'ils sont mis en œuvre avec la communication. Les droits en vertu de cette garantie limitée seront disponibles et un service rapide sera obtenu seulement si l'équipement pouvant être surveillé est surveillé par le service de surveillance de Tigo.

Pour que la présente garantie limitée s'applique pendant toute la période de garantie, Tigo exige que tous les composants du système soient connectés à l'Internet et qu'ils maintiennent cette connexion pendant toute la période de garantie. Tigo a le droit de mettre à jour l'équipement par le biais de mises à jour à distance du micrologiciel, sans autre avis. Si cette garantie limitée ne peut pas être honorée pendant toute la période de garantie en raison du non-respect de cette exigence de connexion Internet, Tigo honorera quand même la garantie limitée pendant 5 ans à partir de la date de début de la garantie.

La garantie limitée ne s'applique pas aux composants qui sont séparés de l'équipement, aux équipements auxiliaires et aux consommables, comme les câbles, les fusibles, les fils et les connecteurs, qu'ils soient fournis par Tigo ou par d'autres. Certains composants peuvent bénéficier de la garantie de leur propre fabricant.

La garantie limitée ne s'applique qu'à un client qui a acheté l'équipement auprès d'un vendeur autorisé de Tigo ou, dans le cas d'un équipement intégré à un module ou à un onduleur, auprès d'un vendeur autorisé du fabricant du module ou de l'onduleur, respectivement, pour une utilisation conforme à l'usage prévu. Cette garantie limitée peut être transférée du client à tout cessionnaire, et restera en vigueur pendant la période restante de la garantie limitée, à condition que l'équipement ne soit pas déplacé en dehors de son lieu d'installation initial et que toute réinstallation soit effectuée conformément aux instructions d'installation et aux directives d'utilisation accompagnant l'équipement et disponibles sur le centre de ressources de Tigo à l'adresse support.tigoenergy.com (collectivement la « documentation »).

La garantie limitée s'applique à toutes les versions du TS4-F si et seulement s'il est utilisé avec le transmetteur RSS de Tigo ou un onduleur avec un transmetteur RSS intégré certifié par Tigo. Aucune garantie n'est fournie si l'émetteur RSS est utilisé avec un récepteur tiers non certifié.

Pendant la période de garantie, si Tigo détermine, à sa seule et absolue discrétion, par le biais d'une inspection, l'existence d'un défaut qui est uniquement dû à des défauts de matériel ou de fabrication de l'équipement,

l'équipement sera considéré comme défectueux et pourra faire l'objet d'une réparation selon les termes de cette garantie limitée.

Si un recours est autorisé pour l'équipement défectueux selon les termes de cette garantie limitée, Tigo, à sa discrétion, émettra une note de crédit au client pour un montant allant jusqu'à la valeur marchande résiduelle appropriée de l'équipement, telle que déterminée par Tigo, à utiliser pour l'achat d'un nouveau produit, ou réparera ou remplacera l'équipement défectueux. Tigo utilisera, à sa discrétion, des pièces neuves et/ou reconditionnées pour réparer ou remplacer l'équipement défectueux. Tigo se réserve le droit, dans le cadre de la réparation ou du remplacement de l'équipement défectueux, d'utiliser des pièces ou des produits de conception originale ou améliorée pour cette réparation ou ce remplacement. Si Tigo répare ou remplace l'équipement défectueux, cette garantie limitée se poursuivra pour l'équipement réparé ou remplacé pour le reste de la période de garantie initiale. La présente garantie limitée ne comprend pas les coûts de main-d'œuvre ou de matériel liés à la désinstallation de l'équipement défectueux ou à la réinstallation de l'équipement réparé ou de remplacement. Cette garantie limitée couvre les frais d'expédition de l'équipement réparé ou de remplacement de Tigo au client et les frais d'expédition du retour de l'équipement défectueux à Tigo, par l'intermédiaire d'un transporteur de fret non expédié choisi par Tigo, y compris les frais de douane connexes. Le client doit payer toute taxe sur la valeur ajoutée applicable. La garantie limitée ne couvre pas, et Tigo ne sera pas responsable des dommages d'expédition ou des dommages causés par une mauvaise manipulation par le transporteur de marchandises, et tout dommage de ce type est la responsabilité du transporteur de marchandises.

L'équipement est conçu pour résister à des conditions de fonctionnement normales et à l'usure typique lorsqu'il est utilisé conformément à sa destination initiale et en conformité avec la documentation et les instructions d'installation et d'utilisation fournies avec l'équipement d'origine. La garantie limitée ne s'applique pas à, et Tigo ne sera pas responsable de, tout défaut ou dommage à tout équipement qui : (1) a été mal utilisé, abusé, négligé, falsifié, modifié, altéré, ouvert ou autrement endommagé, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur ; (2) a été incorrectement transporté, stocké, installé, exploité, manipulé, entretenu ou utilisé, y compris l'utilisation dans des conditions pour lesquelles l'équipement n'a pas été conçu, l'utilisation dans un environnement inadéquat ou l'utilisation d'une manière contraire à la documentation ou aux lois ou règlements applicables ; (3) a fait l'objet d'un incendie, d'un tremblement de terre, d'une exposition excessive à l'eau, d'un vol, du gel, d'une guerre, d'une ventilation insuffisante, de dommages causés par des parasites, d'un accident, d'une corrosion généralisée, d'infestations biologiques, d'actions de tiers, de catastrophes naturelles ou d'une tension d'entrée qui crée des conditions de fonctionnement dépassant les limites maximales ou minimales indiquées dans la documentation ou les spécifications de l'équipement, y compris une tension d'entrée élevée provenant de générateurs, de la foudre ou de surtensions ; (4) a été soumis à des dommages accessoires ou indirects causés par des défauts d'autres composants du système dans lequel l'équipement est intégré ; (5) a été utilisé en combinaison avec d'autres équipements, articles ou matériaux non autorisés par la documentation ou en violation des codes ou normes locaux ; ou (6) dont les marques d'identification d'origine (y compris la marque ou le numéro de série) de l'équipement ont été défigurées, altérées ou enlevées. La garantie limitée ne couvre pas le bruit ou les vibrations qui ne sont pas excessifs, les dommages ou la détérioration qui se produisent après l'expiration de la Période de garantie, ou les défauts cosmétiques, superficiels, techniques ou de conception, ou les lacunes, qui n'influencent ou n'affectent pas matériellement la production d'énergie ou ne dégradent pas la forme, l'ajustement ou la fonction de l'équipement. Tigo n'est pas responsable de toute réclamation liée à un écart de couverture du réseau ou à tout refus, interruption ou autre limitation du réseau sans fil. L'obligation maximale de Tigo en vertu de cette garantie limitée pour chaque pièce d'équipement est limitée au coût original de cet équipement. Seul l'équipement installé conformément à la documentation est couvert par la présente garantie limitée.

Aucun droit au titre de la présente garantie limitée ne pourra être exercé si l'installation et le retrait de l'équipement ne sont effectués qu'avec les outils approuvés : Clé TS4 ou Clé de production TS4. Seul l'équipement installé conformément à la documentation est couvert par la présente garantie limitée.

Pour obtenir un service de réparation ou de remplacement, ou un crédit ou un remboursement (selon le cas), en vertu de la présente garantie limitée, le client doit se conformer aux politiques et procédures suivantes :

- Tout équipement défectueux doit être retourné à Tigo avec un numéro d'autorisation de retour de marchandise (« RMA ») que le client doit obtenir de Tigo. Toutefois, avant d'obtenir le RMA, le client doit contacter un représentant de l'assistance technique de Tigo pour évaluer et résoudre le problème pendant que l'équipement reste installé, car de nombreux problèmes peuvent être résolus tant que l'équipement reste installé. Le client doit fournir au soutien technique de Tigo les renseignements suivants :
 - Numéro de modèle de l'équipement défectueux.
 - Numéro de série de l'équipement défectueux.
 - Description détaillée du défaut.

- Le numéro d'identification du système Tigo.
- Si le dépannage sur place ne résout pas le problème, le client peut demander un numéro d'autorisation de retour d'article (RMA), cette demande devant inclure les informations suivantes :
 - Preuve d'achat de l'équipement défectueux sous forme de : (i) le reçu d'achat daté de l'achat initial de l'équipement au point de vente à l'utilisateur final, ou (ii) la facture ou le reçu d'achat daté montrant l'équipement échangé sous garantie.
 - Adresse d'expédition pour le retour de l'équipement réparé ou de remplacement (selon le cas).
- Tout équipement défectueux dont le retour est autorisé doit être renvoyé dans le conteneur d'expédition d'origine ou dans un autre emballage qui protège également l'équipement.
- L'équipement défectueux retourné ne doit pas avoir été démonté ou modifié sans l'autorisation écrite préalable de Tigo.

Cette garantie limitée est soumise aux conditions commerciales de Tigo, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions relatives à la loi applicable et à la juridiction.

DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TIGO DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE RESPONSABILITÉ ET NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES OU DES BLESSURES AUX PERSONNES OU AUX BIENS OU DE TOUTE AUTRE PERTE OU BLESSURE RÉSULTANT DE TOUTE CAUSE DÉCOULANT DE OU LIÉE À L'UN DE SES ÉQUIPEMENTS OU DE SON UTILISATION. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, TIGO NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT, OU ENVERS TOUTE TIERCE PARTIE RÉCLAMANT PAR L'INTERMÉDIAIRE OU SOUS L'AUTORITÉ DU CLIENT, POUR TOUTE PERTE DE PROFITS, PERTE D'UTILISATION OU TEMPS D'ARRÊT DE L'ÉQUIPEMENT, OU POUR TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF OU SPÉCIAL DE TOUTE SORTE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, LIÉ À L'ÉQUIPEMENT, MÊME SI TIGO A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE TIGO, LE CAS ÉCHÉANT, EN MATIÈRE DE DOMMAGES OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LE PRIX D'ACHAT PAYÉ À TIGO PAR LE CLIENT POUR L'ÉQUIPEMENT DANS LE CAS D'UNE RÉCLAMATION DE GARANTIE.

CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE DONNÉE PAR TIGO. LES GARANTIES LIMITÉES ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACENT ET EXCLUENT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE OU À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE, AINSI QUE TOUTE AUTRE OBLIGATION DE LA PART DE TIGO, À MOINS QUE CES AUTRES GARANTIES ET OBLIGATIONS NE SOIENT ACCEPTÉES PAR ÉCRIT PAR TIGO. LA COUVERTURE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE EST SOUMISE À LA CONDITION QUE LE CLIENT SE CONFORME AUX EXIGENCES DE NOTIFICATION SUSMENTIONNÉES ET COOPÈRE AVEC LES INSTRUCTIONS DONNÉES PAR TIGO. LA SEULE OBLIGATION DE TIGO ET LE SEUL RECOURS DU CLIENT POUR TOUT DÉFAUT GARANTI EN VERTU DES PRÉSENTES SONT LIMITÉS AUX ACTIONS EXPRESSÉMENT MENTIONNÉES CI-DESSUS. CES ACTIONS SONT DÉFINITIVES ET NE CONFÈRENT AUCUN AUTRE DROIT, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'INDEMNISATION. CERTAINES JURIDICTIONS LIMITENT OU N'AUTORISENT PAS LES DÉNIS DE GARANTIE, DE SORTE QUE CETTE DISPOSITION PEUT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

LE CLIENT RECONNAÎT QUE LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ SUSMENTIONNÉES CONSTITUENT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'ACCORD ENTRE LES PARTIES ET QUE, EN L'ABSENCE DE TELLES LIMITATIONS, LE PRIX D'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT SERAIT SENSIBLEMENT DIFFÉRENT. CERTAINES JURIDICTIONS LIMITENT OU N'AUTORISENT PAS LES DÉNIS DE RESPONSABILITÉ, DE SORTE QUE CETTE DISPOSITION PEUT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS SUR L'EXCLUSION DES DOMMAGES, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

VOUS POUVEZ AVOIR DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES EN DEHORS DE CETTE GARANTIE, ET VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE OU D'UN PAYS À L'AUTRE. CETTE GARANTIE LIMITÉE N'AFECTE PAS LES DROITS SUPPLÉMENTAIRES DONT VOUS DISEZ EN VERTU DES LOIS DE VOTRE JURIDICTION RÉGISSANT LA VENTE DE BIENS DE CONSOMMATION. CERTAINS ETATS OU PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, DE SORTE QUE LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR EN AUSTRALIE, VOUS DISEZ DE DROITS SUPPLÉMENTAIRES TELS QUE DÉFINIS DANS L'ADDENDUM AUSTRALIEN, QUI PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ADRESSE SUIVANTE WWW.TIGOENERGY.COM/DOWNLOADS/WARRANTY.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE A ÉTÉ RÉDIGÉE EN ANGLAIS ET SI ELLE EST TRADUITE DANS UNE LANGUE AUTRE QUE L'ANGLAIS À QUELQUE FIN QUE CE SOIT, LA VERSION ANGLAISE PRÉVAUDRA EN TOUT ÉTAT DE CAUSE ET SERA PRÉPONDÉRANTE EN CAS DE DIFFÉRENDS, QUESTIONS OU LITIGES CONCERNANT LA SIGNIFICATION, LA FORME, LA VALIDITÉ OU L'INTERPRÉTATION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. LA VERSION ANGLAISE SE TROUVE À L'ADRESSE SUIVANTE WWW.TIGOENERGY.COM/DOWNLOADS/WARRANTY.